



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Atlantique

Question écrite n° 40167

### Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur le rôle de la gare du Mans par rapport au prolongement jusqu'à Rennes du TGV Atlantique. C'est ainsi qu'il lui demande ses intentions afin que sa desserte et ses infrastructures continuent de lui permettre de satisfaire un fort potentiel de voyageurs lié à sa situation au cœur du pôle de développement économique d'une zone périurbaine de 200 000 habitants et d'un département de 516 000 habitants.

### Texte de la réponse

Le schéma directeur des liaisons ferroviaires à grande vitesse approuvé par décret en avril 1992 a prévu pour la desserte de l'ouest de la France la réalisation des TGV Bretagne et Pays de la Loire, prolongement du TGV Atlantique du Mans à Rennes et du Mans à Angers. Le débat sur l'intérêt économique et social de ces projets, qui s'est déroulé entre le mois d'octobre 1994 et le mois de février 1995, a été caractérisé par l'intérêt apporté par l'ensemble des responsables politiques et socio-économiques à leur réalisation. À l'issue de ce débat, le cahier des charges de ces deux grands projets nationaux, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux intéressés, a été approuvé. Il a été décidé, au mois de décembre 1995, d'autoriser le lancement des études préliminaires de ces projets. Ces études seront conduites sur la base du cahier des charges. La ligne nouvelle doit contourner la ville du Mans par le nord. Ce contournement, dont les emprises sont acquises depuis les travaux du TGV Atlantique, est une nécessité pour les trains directs en direction de Rennes et du reste de la Bretagne, d'Angers ou Nantes. La ville du Mans n'a rien à craindre de ce contournement, qui ne fera pas disparaître la desserte de la gare centre, car elle dispose en tant que telle d'un trafic important et de fréquences nombreuses des aujourd'hui. Enfin, il n'a pas été envisagé de « gare bis » sur ce contournement. Afin d'apaiser les inquiétudes locales et de tranquilliser les Manceaux, le cahier des charges a prévu de réaliser très rapidement une étude sur le contournement du Mans. Cette étude doit permettre la comparaison objective entre la solution de contournement de la ville par le nord, dans des emprises déjà acquises, et une solution d'aménagement des lignes existantes de part et d'autre du Mans et à la traversée de la gare. Ces comparaisons doivent s'effectuer au niveau des temps, des coûts et de la rentabilité du projet. Par ailleurs, le cahier des charges prévoit explicitement de desservir par TGV la ville du Mans dans sa gare actuelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gascher Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40167

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** transports

**Ministère attributaire :** transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 juin 1996, page 3353

**Réponse publiée le** : 5 août 1996, page 4300